

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 9 juin 2020 à 17 h 30, par Visioconférence, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard (partie de séance)

Sont également présents: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

Monsieur le président Stevens Mélançon, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin et monsieur le conseiller Jérémie Ernould participent et assistent à la séance par voie électronique. Ils peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CA5-2020-0086 Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 30 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, les membres du conseil consentent à l'unanimité de suspendre certaines règles de procédure prévues audit Règlement et ainsi, retirer de l'ordre de jour les périodes de questions des citoyens prévues aux points 5 et 10.

De plus, il est convenu que la présente séance se tienne sans la présence du public, et ce, conformément à l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation des procès-verbaux

CA5-2020-0087 Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2020, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0088 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2020

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 mai 2020, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au Conseil

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

Liste des virements budgétaires pour les mois d'avril 2020

Liste des dépenses autorisées par madame la directrice d'arrondissement Marie-Pierre Raymond pour le mois d'avril 2020

Matières nécessitant une consultation publique

Première période de questions des citoyens

Ce point a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour.

Propositions

CA5-2020-0089 Remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite aux fins de la continuité du processus d'adoption et autorisation de poursuivre la procédure référendaire avec les adaptations nécessaires prévues à l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 - GT2020-234

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould déclare qu'il a directement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier puisqu'il possède des propriétés touchées par la modification réglementaire et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould quitte son siège à 17 h 42.

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public et d'autoriser, le cas échéant, la poursuite de la procédure référendaire en apportant les adaptations autorisées par l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 pour les projets de règlements suivants :

- *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier des Chutes-Montmorency, R.C.A.5V.Q. 262 (Règlement omnibus, quartier des Chutes-Montmorency–Seigneurial);*

- *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-1, R.C.A.5V.Q. 265 (Règlement omnibus, quartier 5-1, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux);*

- *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54094Mb et 54095Mb, R.C.A.5V.Q. 267 (1145 boulevard des Chutes, quartier 5-4, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial);*

- *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54115Ha, R.C.A.5V.Q. 268 (43, rue Charles-Bernier, quartier 5-4, district de Robert- Giffard).*

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0090 Remplacement de la période d'intervention des personnes intéressées dans une séance d'un conseil d'arrondissement par une consultation écrite aux fins de la continuité du traitement de demandes de dérogations mineures dans la situation de pandémie de la COVID-19 -

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould reprend son siège à 17 h 43.

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu, à la suite de l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle d'intervention des personnes intéressées dans une séance d'un conseil d'arrondissement par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public pour le traitement des demandes suivantes :

- Demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme l'implantation de deux conteneurs considérés comme bâtiments accessoires en cour latérale alors que l'article 543.0.1 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, autorise les conteneurs utilisés comme bâtiments accessoires en cour arrière pour la propriété sise au 2957, boulevard Louis-XIV, lot 1 540 789 du cadastre du Québec, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial, Arrondissement de Beauport.

- Demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme l'implantation d'un garage détaché implanté en cour avant, alors que l'article 566 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, prescrit qu'un tel garage doit être attaché à un bâtiment principal pour la propriété sise au 150, chemin du Lac-des-Roches, lot 1 415 973 du cadastre du Québec, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux, Arrondissement de Beauport.

- Demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme une marge de recul arrière de 5,4 mètres au lieu de 7,5 mètres, conformément au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4 pour la propriété sise au 162, rue Mistral, lot 1539555 du cadastre du Québec, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial, Arrondissement de Beauport.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0091 **Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-2*, R.C.A.5V.Q. 266 (Règlement omnibus, districts électoraux de la Chute-Montmorency-Seigneurial et de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) et remplacement de l'assemblée publique de consultation et autorisation pour la procédure référendaire - GT2020-239**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

1° d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-2*, R.C.A.5V.Q. 266 (Règlement omnibus, districts de la Chute-Montmorency–Seigneurial et de Sainte-Thérèse-de-Lisieux);

2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public et d'autoriser, le cas échéant, la poursuite de la procédure référendaire en apportant les adaptations autorisées par l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à

protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité

Loisirs, sports et vie communautaire

CA5-2020-0092 Autorisation de conclure des ententes triennales entre la Ville de Québec et les organismes Maison des jeunes de Beauport Est, Maison des jeunes de Beauport Ouest et TRIP Jeunesse Beauport relatives au versement d'un soutien financier de 318 000 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022 afin de soutenir leurs activités - LS2020-112 (CT-2484083)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'une entente triennale entre la Ville de Québec et l'organisme *Maison des jeunes de Beauport Ouest* relative au versement d'un soutien financier de 6 750 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint;
- 2° d'autoriser la conclusion d'une entente triennale entre la Ville de Québec et l'organisme *Maison des jeunes de Beauport Est* relative au versement d'un soutien financier de 38 250 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint;
- 3° d'autoriser la conclusion d'une entente triennale entre la Ville de Québec et l'organisme *TRIP Jeunesse Beauport* relative au versement d'un soutien financier de 61 000 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0093 Autorisation de conclure une entente triennale entre la Ville de Québec et l'organisme Communautés solidaires relative au versement d'un soutien financier annuel de 5 350 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022 - LS2020-114 (CT-2483119)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente triennale entre la Ville de Québec et l'organisme *Communautés solidaires* relative au versement d'un soutien financier annuel de 5 350 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint et sous réserve de l'adoption des budgets par les autorités compétentes pour la durée de l'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Autre

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projets de règlement

CA5-2020-0094 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable à l'égard de la zone 51105Ha, R.C.A.5V.Q. 271 (PIIA Villonet, quartier 5-1, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) et remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite dans la situation de pandémie de la COVID-19 - GT2020-240***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu :

- 1° d'adopter le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable à l'égard de la zone 51105Ha, R.C.A.5V.Q. 271 (PIIA Villonet, quartier 5-1, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)*;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public conformément à l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2020-0095 **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable à l'égard de la zone 51105Ha, R.C.A.5V.Q. 271 (PIIA Villonet, quartier 5-1, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) et remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite dans la situation de pandémie de la COVID-19 - GT2020-240***

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux catégories de

travaux, aux objectifs, aux critères et aux documents à produire aux fins de l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale dans la zone 51105Ha, située au nord de la rue du Villonet, approximativement entre la rue Seigneuriale à l'ouest et les rues Simone-Routier et du Bois-Gentil de même que le ruisseau Rang Sainte-Thérèse à l'est.

Adoption des règlements

Deuxième période de questions des citoyens

Ce point a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 17 h 52 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement